

## PROGRAMME DE FORMATION **CACES R.484 - Pont Roulant – 2 jours**

### **Public et pré-requis**

- Aucun

### **Durée**

2 jours soit 14 heures

### **Lieu**

- Intra entreprise :  
dans vos locaux

### **Méthodes et moyens pédagogiques**

- Salle de cours équipée,
- Zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation,
- Echafaudage roulant avec notice conforme Vidéo projecteur / diaporama
- Livret stagiaire.
- Formation dispensée en français

### **Intervenant**

- Dispensée par un formateur expérimenté dans ce domaine

### **Évaluation**

- Évaluation continue et certificative

### **Equipements de protection individuels**

- Chaussures de sécurité, casque, gants, harnais & longes obligatoires

### **Objectif**

Décret N° 98.1084 du 02.12.98 – article R. 4323-55  
A l'issue de la formation, les utilisateurs de pont roulant seront aptes à :

- Réaliser ces diverses opérations de chargement, déchargement, déplacement, élingage et préhension de charges
- Exécuter toutes ces manœuvres en respectant la réglementation générale ainsi que les consignes particulières du lieu de travail
- Assurer le contrôle de base des appareils de levage
- Pouvoir apprécier et rendre compte des anomalies et incidents

La formation sera adaptée à l'activité de l'entreprise

### **Contenu**

#### **I / Partie théorie**

#### **La réglementation, rappel des textes**

R 484 de la CNAMTS

- Les recommandations et textes CARSAT (ex CRAM) – Les responsabilités
- Renseignements pratiques et habilitation
- Notion des accidents du travail dans la manutention de charges

#### **La sécurité**

- Consignes d'utilisation des différents types de palans
- Principaux organes et différents dispositifs de sécurité
- Les obligations et interdictions d'utilisation

#### **Connaissance du matériel**

- La charpente, les mouvements et mécanismes, la boîte à bouton
- Notions de risques électriques

#### **Utilisation**

- Mise en pratique de la théorie en effectuant diverses manœuvres : prise de poste, chargement, déplacement d'un colis, le balan

#### **Aptitude du personnel**

- Contrôle et évaluation/théorie et pratique en situation de travail



### **Validation**

- Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques.